

DECISION N° DEC-2025-136

Attribution du marché de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées situé chemin des Vergers sur la commune de Chevrier (marché n° 2025-74)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 1° ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'assainissement (hors gestion des eaux pluviales urbaines) ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision de conclure et signer les marchés et accords-cadres de travaux, dont le montant est inférieur à 500 000 € H.T. ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois doit réaliser des travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées situé chemin des Vergers situé sur la commune de Chevrier ;
- Qu'une demande de devis passée selon une procédure adaptée ouverte a été publiée via la plateforme AWS le 16 octobre 2025 ;
- Que la date limite de remise des offres a été fixée au 05 novembre 2025 à 16h00 ;
- Que deux offres ont été reçues dans le délai imparti ;
- Que l'analyse des offres a été réalisée conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de consultation ;
- Que l'entreprise VUACHE BTP a été retenue à la suite de l'analyse de son offre selon les critères du règlement de consultation ;
- Qu'il est donc proposé de retenir l'offre de la société VUACHE BTP pour un montant de 45 273,50 € H.T. soit 54 328,20 € T.T.C ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées situé chemin des Vergers sur la commune de Chevrier (marché n° 2025-74) à l'entreprise attributaire VUACHE BTP, sise 201 route de Valleiry à Savigny (74 520), pour un montant de 45 273,50 € H.T. soit 54 328,20 € T.T.C., et un délai global de réalisation de 3 mois.

Article 2 : de prévoir l'inscription des crédits au budget annexe Régie assainissement – exercice 2026 – chapitre 011 - charges à caractère général

Article 3 : de signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 03 décembre 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère

exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 05/12/2025
- Publiée le 05/12/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.